Licence droit à distance

Par **Helgi63**, le **22/08/2017** à **21:19**

Bonjour à tous !

Je sollicite ceux qui daigneront bien me répondre afin d'obtenir un avis. Mon rêve depuis quelques temps est de faire des études de droit dans l'optique de venir (un jour, peut-être...) avocat. Rêve qu'il était difficile de réaliser jusqu'à présent car mon travail me prenait du temps et je ne pouvais donc suivre des cours en parallèle.

Il se trouve qu'un changement dans ma situation professionnelle actuelle (qui, je le précise, n'a rien à voir avec le domaine du droit) a fait que, désormais, je travaille toujours à plein temps mais de mon domicile, ce qui me laisse plus de temps libre qu'auparavant.

Je me suis donc renseigné concernant les études de droit que je pourrais éventuellement entreprendre et j'ai découvert la licence en droit que proposait l'Université Panthéon-Assas. Je souhaite, via ce post, savoir si certain(e)s d'entre vous sont dans ma situation et sont passés par ce cursus à distance (ou sont inscrits actuellement) ? Je me demande si il est en effet possible de cumuler travail + études de droit - à distance qui plus est - et de réussir dans ce domaine sans être physiquement présent en Université ?

Je ne sais pas si ma demande était très claire mais, en tous les cas, je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/08/2017** à **13:16**

Bonjour

Peu importe le domaine, il est fortement déconseillé de cumuler études et emploi à temps plein. Je vous conseille de lire cet article http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-vrai-du-faux/les-etudiants-qui-echouent-le-plus-a-la-fac-sont-ceux-qui-travaillent_1772449.html

Par **Herodote**, le **23/08/2017** à **14:00**

Bonjour,

Il me semble que dans votre cas, ce que vous visez, c'est une reconversion professionnelle et

ce à quoi fait référence l'article est davantage l'emploi étudiant (qui est donc généralement un emploi du soir/week-end de type McDo/Supermarché qui est d'autant plus usant).

Je connaît au moins une personne qui l'a fait en occupant un emploi particulièrement prenant en parallèle ainsi qu'en élevant un enfant. La réponse est donc oui, c'est possible, mais c'est difficile. Il faut une grosse capacité de travail et de sacrifice, renoncer à des loisirs, des temps de repos, des vacances. Les études de droit sont particulièrement prenantes.

Toutefois, pour le barreau, une maîtrise suffit pour pouvoir passer l'examen, donc si vous ne visez pas de Master 2, les enjeux ne sont pas les mêmes que les étudiants "lambda" qui visent des mentions.

N'ayant pas eu cette expérience personnellement, je ne peux pas vous apporter grand chose d'autre que ces généralités.

Par **NICODIM**, le **23/08/2017** à **14:42**

Bonjour,

Je suis dans la même situation que vous, en reconversion professionnelle, je viens de valider ma L1 via Agorassas tout en travaillant.

Tout d'abord j'ai envie de vous dire "à coeur vaillant, rien n'est impossible" donc oui, il est possible de suivre les cours via la plateforme tout en ayant un emploi ou une vie de famille.

Ensuite je tiens à attirer votre attention que la licence de droit Agorassas n'a rien d'une promenade de santé. Il s'agit des mêmes exigences que connaissent les étudiants en presentiel, la valeur du diplôme est le même que celui obtenu en presentiel. Il ne s'agit donc pas de se tromper: il y a ENORMEMENT de travail. Pour ma part j'y consacre cinq à six heures par jour (ce qui peut mener tard dans la nuit si on travaille la journée). Nul besoin de présenter l'université Paris 2. Sur 415 inscrits environ nous sommes une trentaine à avoir validé la L1!

Ceci dit, je vous encourage vivement de le faire, tout dépend de votre motivation. Rien n'est impossible!

Je reste, bien entendu, à votre disposition pour tout renseignement.

Respectueusement.

Par **m0tiya**, le **03/09/2017** à **23:10**

Bonjour Nicodim,

Tout d'abord félicitations pour ta L1.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

J'hésite à entamer la L1 avec Agorassas. D'après ce que j'ai pu lire les cours sont présentés sous forme de vidéos, avec une douzaine d'heures en moyenne par matière. Ça me paraît assez peu par rapport au volume de cours dispensé en présentiel.
Cela a-t-il été tout de même suffisant pour toi ?

Par **NICODIM**, le **04/09/2017** à **16:57**

Bonjour,
Une heure de vidéo sur la plateforme AGORASSAS équivaut à trois heures de cours magistral donc, rassure toi, du travail et de la matière tu vas en avoir...il y a des semaines ou tu peux avoir huit vidéos de 45 minutes chacune! Tu as à coté les manuels et l'ENT, les cours dispensés sont exactement les mêmes qu'en présentiel. D'ailleurs le diplôme aussi est le même, aucune mention de la licence numérique dessus.

Nicodim

Par **josenath**, le **04/09/2017** à **17:18**

Je souhaite une reconversion professionnelle je v L1 via Agorassas tout étant en retraite pour invalidité des fonctionnaire .

Mère de 6 enfants dont 4 souffrant de handicap , durons 30 année d'experience de défense de droit familliaux et défense institutionnel sans diplome niveau CAP employer de bureau depuis 1984 .

les institutions et service juridique me motive par l'experience sur les vécu de mes capacités a constituer et argumenter les dossiers , trés méthodique dans mes instructions , malheureusement mon parcours scolaire étant dyslexique non diagnostiquer pénaliser .

ma perception de voir et apporter l'aide au autres afin de les aider a défendre leurs intêret pénaliser par les aléas de la vie , je me tourne vers vous afin de m'aider et mon défunt mari qui ma toujours soutenue décédé depuis 3 ans , je gère de multiple dossier du benjamin victime de plusieurs accident effectuons tout ses dossiers d'expertise médical .

des projets d'avenir a l'étranger je souhaite me tourner vers la direction du Droit Juridique et des affaires par correspondance (le CAVEJ)

habitons dans le 91 je souhaite avoir les renseignement afin de retirer un dossier d'inscription et devis de demande d'aide au prés de la MDPH pour entamer mes cours Avec Agorassas

et lien afin de télécharger les documents d'inscription pour la rentrée 2018/2019
Respectueusement

Par **Visiteur**, le **10/09/2017** à **16:58**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bonjour, je rejoins votre discussion, je me suis également inscrite en L1 de droit via Agorassas pour cette rentrée.

Josenath, pour m'inscrire sur Agorassas j'ai suivi la procédure du site, c'est à dire inscription auprès de l'université selon leur modalité en envoyant les documents demandés (CV, lettre de motivation, diplôme) et ensuite j'ai attendu le mail de confirmation ou ils indiquent le reste de la procédure en pas à pas.
bon courage, par contre il faut faire vite (il y à des dates à respecter)

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/09/2017** à **07:29**

Bonjour

Juste pour signaler que le message de Marine apparaissait en double. J'en ai donc supprimé un.

Par **droitdu31**, le **20/11/2017** à **16:21**

Bonjour à tous,

Je souhaiterais apporter une contribution au message de HELGI63 qui souhaite faire des études de droit à distance. Je trouve cela formidable et plus que remarquable de travailler et de faire des études pour le moins assez difficiles à distance! Aussi, cette méthode est d'autant plus utilisée par ceux qui souhaitent reprendre des études.
Par ailleurs, en ce qui concerne les échecs je tiens tout de même à préciser que beaucoup d'entre nous n'ont jamais travailler ou exercer une activité pro à coté de leurs études! Tout simplement parce qu'ils sont pour la majeure partie, des (gosses de riches) ou des (paresseux) qui préfèrent étudier sur les impôts des autres! Je vous rappelle aussi que nous sommes dans une société totalement immature et abusive ou les gens sont incapables de prendre leurs responsabilités.
Ceux qui ont le courage et la volonté de réussir par eux-mêmes ont d'avantage de mérite que les autres, qui ont eu sert beaucoup de chance de ne rien faire mais aucun courage! En histoire vous apprendrez également ce que c'est que de faire partie de la noblesse dite de "robe" ou d'être "parvenue". Bon ce n'est qu'une petite parenthèse :) en tous les cas, soyez fier de votre démarche

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/11/2017** à **07:25**

Bonjour

[citation]des (paresseux) qui préfèrent étudier sur les impôts des autres! [/citation]

J'ose espérer que vous ne faites pas référence aux boursiers sur critères sociaux.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **marianne76**, le **21/11/2017** à **07:41**

Bonjour [citation]Par ailleurs, en ce qui concerne les échecs je tiens tout de même à préciser que beaucoup d'entre nous n'ont jamais travailler ou exercer une activité pro à coté de leurs études! Tout simplement parce qu'ils sont pour la majeure partie, des (gosses de riches) ou des (paresseux)[/citation]
Quelle généralité ! Pour votre information
46 % des étudiants déclaraient en 2016 exercer une activité rémunérée en parallèle de leurs études, soit 1 % de plus que lors de la précédente enquête, en 2013. La moitié d'entre eux (52,3 %) travaillent ainsi « plus de six mois par an ».
http://www.lemonde.fr/campus/article/2017/05/22/46-des-etudiants-travaillent-pendant-leurs-etudes_5131551_4401467.html
Ce chiffre est en constante augmentation
Alors oui ceux qui tout en travaillant à temps plein font des études à distance c'est tout à fait à leur honneur, ce n'est pas pour autant qu'il faut dénigrer les autres

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/11/2017** à **07:53**

[citation] Alors oui ceux qui tout en travaillant à temps plein font des études à distance c'est tout à fait à leur honneur, ce n'est pas pour autant qu'il faut dénigrer les autres [/citation]

Bravo ! Cela méritait d'être dit.

Par **Xdrv**, le **21/11/2017** à **10:38**

Bonjour, Droitdu31 une étude montre que le salaire moyen après avoir obtenu un **master 1** en droit est de **34.000€ annuel**.

Réfléchissez un peu, les "paresseux qui étudient sur les impôts des autres" pendant **4 ans** vont, selon un simulateur, payer **3500€ d'impôts** sur le revenu par an et ce toute leur vie à priori ! Voir plus si ils gagnent davantage.

A imaginer que la personne travaille **40 ans** cela fera **140 000€ d'impôts** sur le revenu versé, donc l'étudiant qui étudie sur les impôts des autres vous l'aimerez bien quand c'est lui qui paiera votre retraite.

D'ailleurs en parlant de retraite il serait temps que ces vieux se bougent car 400€ de retraite pour rester chez soi, et puis quoi encore ...

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/11/2017** à **12:18**

Bien dit marcu !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Nerdj**, le **17/07/2019** à **22:36**

Bonjour, je cherche des témoignages et des avis de personnes dans ma situation. Je suis maman de 2 enfants et salariée a 80%. Je souhaiterai réprendre des études de droit à distance. Qui est dans la mm situation que moi? Quelle fac avez vous choisi? Jai trouvé agorassas et lille pour l'instant et je recherche des avis. Merci de votre aide

Par **Sweetcha**, le **14/08/2019** à **20:51**

Bonjour NERDJ,
Bonjour à tous.te.s,

Je suis dans une situation similaire à la vôtre (travail à temps plein et vie familiale) et j'envisage une inscription en L1 pour la rentrée.
Avez vous fait votre choix?
Pour le moment je penche pour le campus numérique AGORASSAS.

Je suis à la recherche de conseils pratiques issus de personnes déjà passés par la L1, notamment sur l'organisation au quotidien (nombre de matières révisées par jour, heures consacrées etc) et toutes autres infos qui pourraient être utiles bien entendu ;).

Merci ??

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés